



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°98-2022

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 25 octobre 2022 par Monsieur CHAUVY Jean-Pierre, lequel souhaite effectuer des travaux de raboutage et d'enrobé située route de St Romain à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 107.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le jeudi 10 novembre 2022 et le lundi 14 novembre 2022,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située route de St Romain pour tous les véhicules :

- Route barrée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le jeudi 10 novembre 2022 et le lundi 14 novembre 2022.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise COLAS Rhône -Alpes Auvergne 4 rue Frédéric Baït 42100 Saint-Etienne, nom du responsable : Monsieur CHAUVY Jean-Pierre tél : 06 60 68 08 74

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise COLAS Rhône -Alpes Auvergne 4 rue Frédéric Baït 42100 Saint-Etienne, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 08 novembre 2022

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 08/11/2022

Le Maire,
Frédéric MILLET

